



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

**DOSSIER
DE
PRESSE**

RCEA – RN 279
Mise en service du doublement du
Viaduc de Volesvres

Mercredi 19/12/2012

Contacts : Service départemental de la communication interministérielle

Sophie Elouifaqi / 03 85 21 81 59

Régine Carré / 03 85 21 80 64

Sommaire

1. Introduction
2. Le doublement du Viaduc de Volesvres : une opération inscrite dans le cadre du programme d'aménagement de la RCEA et de renforcement de la sécurité de cet axe
3. Focus sur l'opération et plans de situation
4. Acteurs du projet et financement de l'opération
5. Planning et réalisation
6. Le viaduc (caractéristiques techniques)
7. Un projet exemplaire en matière de protection environnementale

1 - Introduction

Commencés en janvier 2010, les travaux du doublement du viaduc de Volesvres et de sa jonction avec l'actuelle RN 79 se sont achevés il y a quelques jours.

La nouvelle infrastructure vient de passer avec succès l'inspection préalable à la mise en service (IPMS) réalisée par l'Inspection Générale des Routes, véritable certificat de conformité et de sécurité préalable à son ouverture à la circulation.

Ce doublement du viaduc de Volesvres et son raccordement à la RN 79 s'inscrivent dans l'aménagement de la branche sud de la RCEA (RN 79, liaison Paray-le-Monial Est / Mâcon) et plus largement dans le cadre du programme d'aménagement de l'itinéraire et des différentes opérations visant à renforcer la sécurité de cet axe.

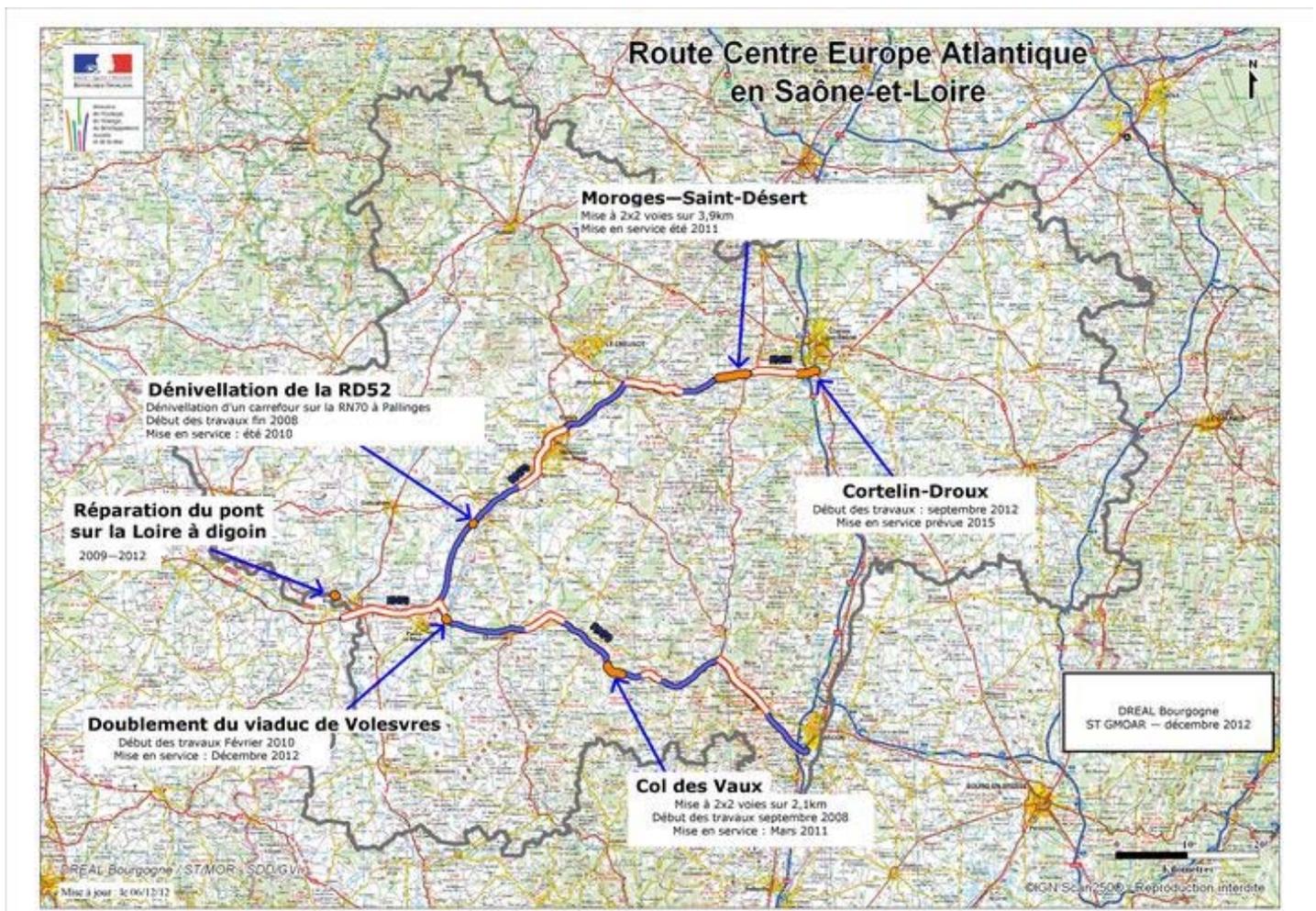
François PHILIZOT, préfet de Saône-et-Loire, inaugure officiellement ce mercredi 19 décembre 2012, le doublement et le raccordement du viaduc de Volesvres et sa mise en service.

2 - Le doublement du viaduc de Volesvres : une opération inscrite dans le cadre du programme d'aménagement de la RCEA et de renforcement de la sécurité

La RCEA en Saône-et-Loire :

Dans le département de la Saône-et-Loire, la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) se compose d'un tronç commun reliant les villes de Digoin et Paray-le-Monial, prolongé ensuite par la branche sud vers Mâcon (et au-delà, la Suisse et l'Italie du Nord) et la branche nord vers Chalon-sur-Saône (et au-delà, l'Allemagne).

Les opérations récentes ou en cours :



Plusieurs opérations ont été réalisées sur les branches nord et sud de la RCEA. La carte ci-dessus permet de conceptualiser l'opération de doublement du viaduc de Volesvres qui s'inscrit dans un contexte plus global d'aménagement de l'itinéraire de la RCEA.

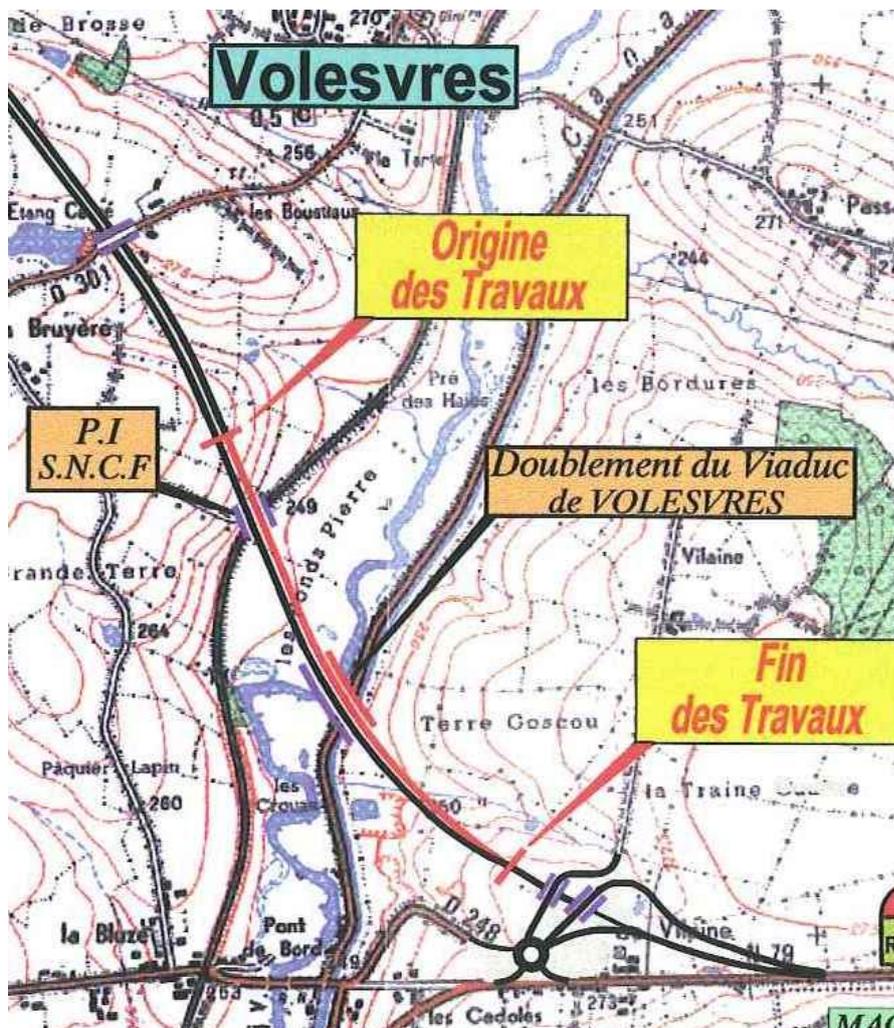
3 - Focus sur l'opération et plans de situation

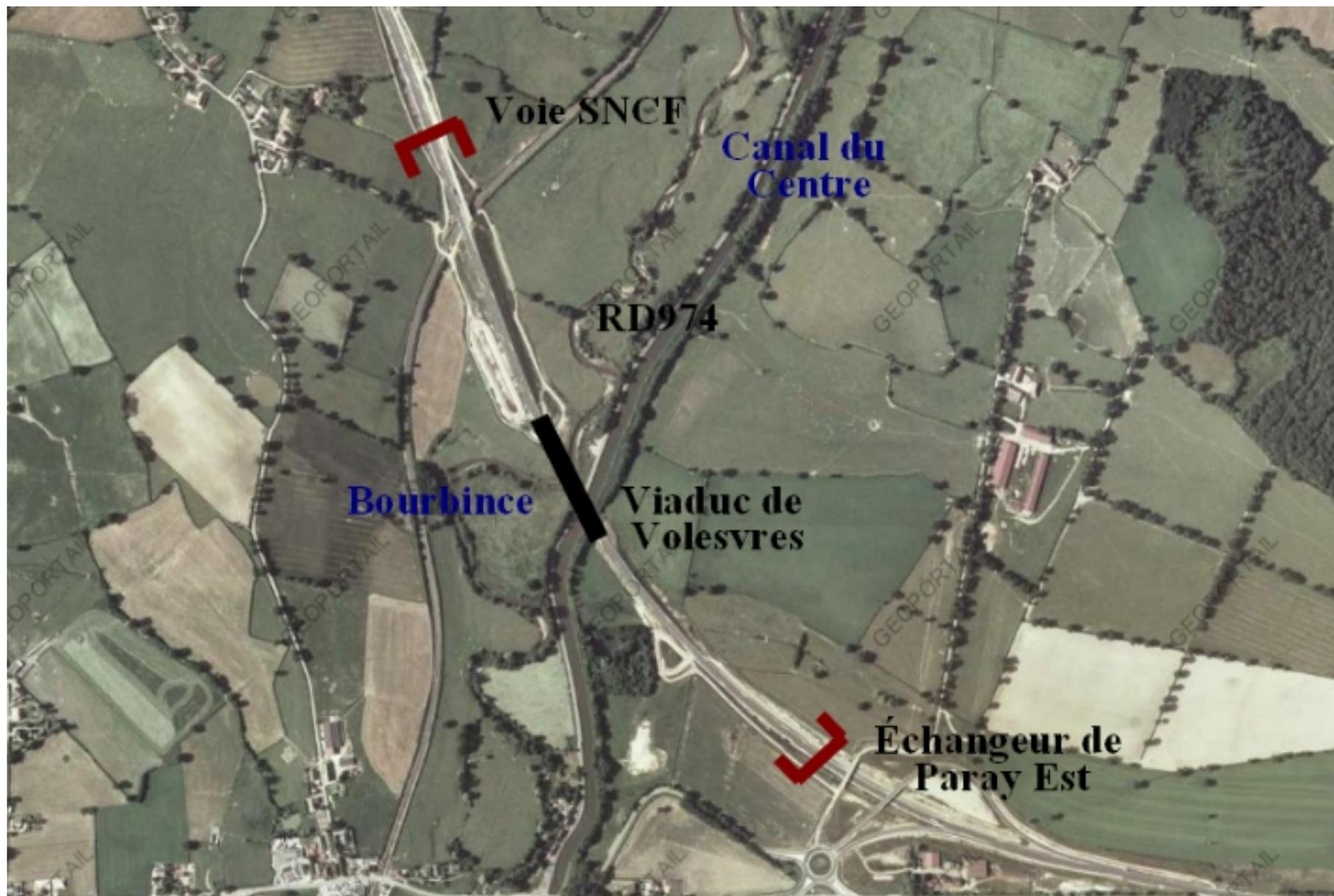
Le doublement et le raccordement du viaduc de Volesvres sont intégrés dans l'aménagement de la branche sud de la RCEA (RN 79, liaison Paray-le-Monial Est / Mâcon)

Le principe d'aménagement qui a été retenu :

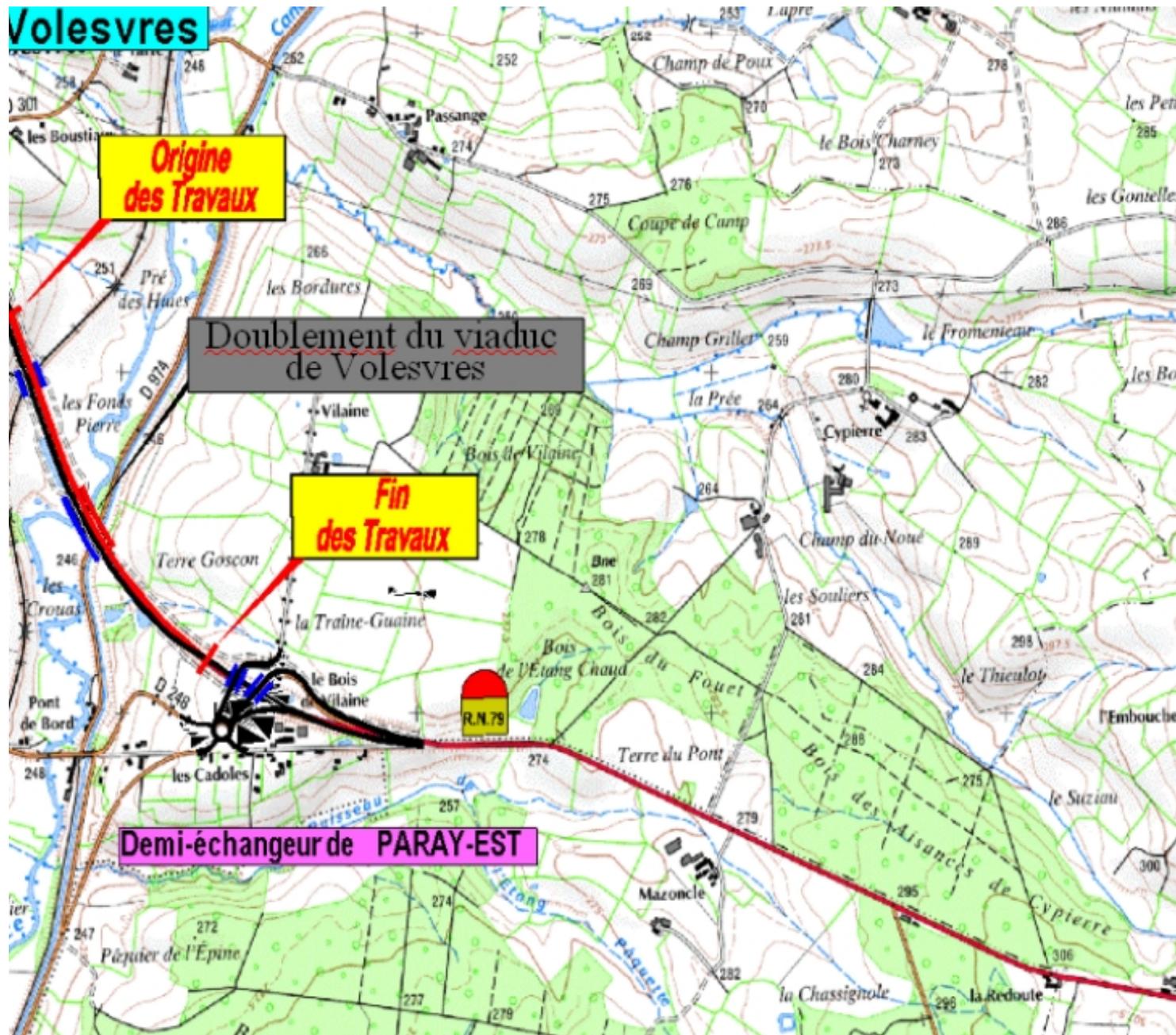
- La réalisation, côté ouest, du doublement de la RN 79 entre le pont SNCF et le futur viaduc de Volesvres ;
- Le doublement, à l'identique, su viaduc existant ;
- La réalisation, côté est, d'un rabattement de 2 voies à 1 voie à la sortie du viaduc existant et l'insertion de 1 voie à 2 voies immédiatement à l'approche du viaduc.

Plans de situation :





Mise en service du doublement du viaduc de Volesvres



Mise en service du doublement du viaduc de Volesvres

4 - Acteurs du projet et financement

Les acteurs

Les différents partenaires qui sont intervenus dans la réalisation de l'opération (raccordement et doublement) sont les suivants :

Maîtrise d'ouvrage (MOA) :

- Direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) / Direction des Infrastructures de Transports (DIT)
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne

Maîtrise d'œuvre (MOE) :

- Direction interdépartementale des routes Centre Est (DIR CE) – Service d'ingénierie routière de Moulins

Entreprises :

- CBR TP – SNCTP (doublement du viaduc)
- COLAS AXIMA (raccordement du viaduc)

Assistant MOA :

- Centre d'études techniques de l'Équipement (CETE) de Lyon – laboratoire d'Autun

Contrôle extérieur :

- ACE BTP

Le financement

Les coûts du projet sont les suivants :

- Doublement du viaduc : **6 400 000 €**
- Travaux d'assainissement de chaussée (TAC) : **3 200 000 €**

Cette opération est financée à 100% par l'Etat.

- Les **travaux de raccordement du viaduc** se sont déroulés entre janvier 2011 et novembre 2012

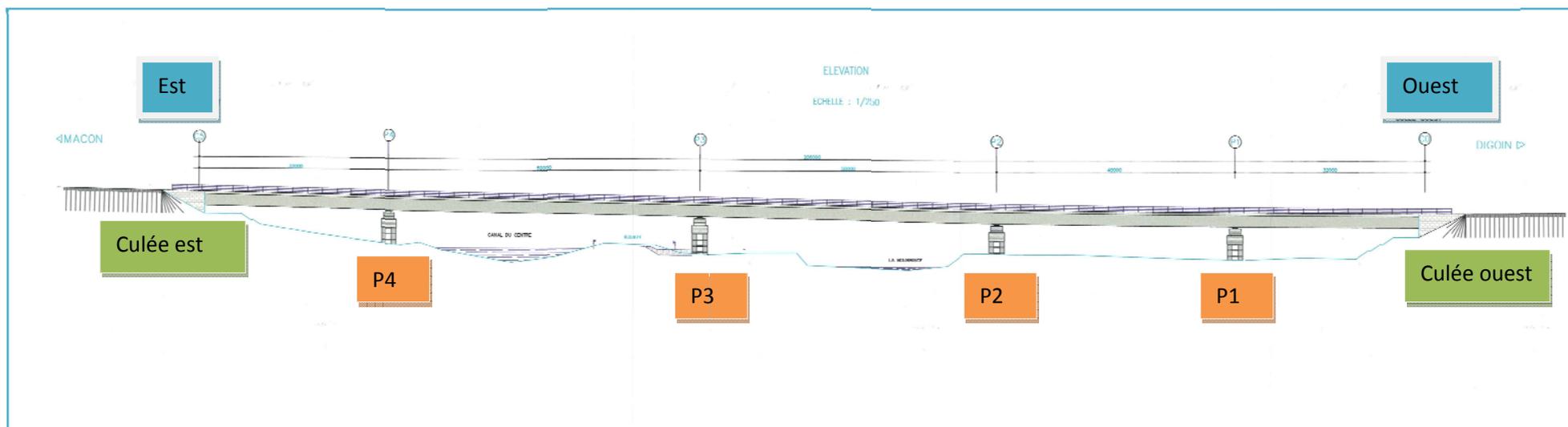


Différentes étapes dans la construction du viaduc :





6 - Le viaduc



L'ouvrage franchit de l'ouest à l'est : la Bourbince, la RD 974, le canal du Centre et un chemin agricole.

Fiche technique du viaduc :

Longueur : 206 mètres

Largeur : 11.35 m (nouveau tablier) et 12.20 m (tablier existant)

Hauteur : 3.05 m (P1, P2 et P4), 4.05 m (P3), la hauteur du chevêtre est de 2.50 m

Pente : 1.876 %

Nombre de piles : 4

Travées de portées : 5 (respectivement 32 m - 40 m – 50 m – 52 m – 32 m d'ouest en est)

Structure : caisson métallique pré-assemblé avant mise en place sur une aire dédiée

7 - Un projet exemplaire au regard de la protection de l'environnement

Les aspects environnementaux :

Conformément aux prescriptions réglementaires de l'arrêté loi sur l'eau de janvier 1996, le réseau de collecte des eaux de surface du futur viaduc et de son raccordement a été connecté au réseau actuel de la RCEA dont les eaux transitent dans le bassin multifonctions déjà en place, avant son rejet dans la Bourbince.

Suite aux recommandations émises dans l'avis de la Direction de l'Environnement de Bourgogne en date du 6 avril 2006, une attention particulière a été prise en compte pour la mise en œuvre des remblais lors des travaux (une partie de ceux-ci se situe dans le lit mineur de la Bourbince) et pour protéger, en aval du chantier, une zone de puits de captages des eaux qui alimente le réseau en eau potable de la ville de Paray-le-Monial.

Par ailleurs, les volumes de remblais nécessaires à la réalisation ont été estimés à 35 000 m³.

Afin de limiter l'apport de matériaux extérieurs pour la confection des remblais, il a été prévu d'utiliser l'excédent de déblais issus de l'opération « aménagement à 2x2 voies de la RCEA du col des Vaux ». Autant d'émissions de Co₂ évitées en transports routiers et de coûts réduits en matériaux.

Les aménagements paysagers :

Sur l'ensemble de l'itinéraire entre Volesvres et Charolles Ouest, la perception du paysage environnant la route a été prise en compte, dans le respect des décisions et préconisations prises lors des études antérieures.

A titre d'exemple, pour la vallée de la Bourbince, des préconisations paysagères proposent de préserver l'ouverture sur le paysage, de masquer le bassin multifonctions et de couvrir les perrés du viaduc par des plantes tapissantes.